

7 aout 2024

Communiqué de presse

La 4^{ème} Grande Rencontre des Coopératives d'activité et d'emploi (CAE) fait escale à Sète du 18 au 20 septembre 2024

Imaginer les CAE dans 20 ans, tel est le thème de la prochaine grande rencontre des Coopératives d'Activité et d'Emploi (CAE) organisée par la Fédération des coopératives d'activité et d'emploi (CAE), qui se tiendra du 18 au 20 septembre prochain à Sète sur le site du Lazaret. Une occasion pour les 300 personnes attendues, membres de ces coopératives, de projeter un avenir économique en commun, basé sur les valeurs de l'économie sociale et solidaire. Un modèle économique « alternatif » qui a déjà séduit plus de 12 000 entrepreneurs et notamment en Occitanie, deuxième région à regrouper le plus grand nombre de ces co-entrepreneur·ses .

Au programme : trois jours d'ateliers, de débats et d'échanges de pratiques sur les enjeux de développement économique, de gouvernance, de gestion, d'accompagnement, de ressources humaines, ainsi que des projets d'inter-coopération entre CAE et entre entrepreneur·ses.

A l'occasion de cette rencontre : le 18 septembre, la remise du Prix de l'inspiration en ESS 2024 par la Fondation du Crédit Coopératif à une CAE locale, une conférence gesticulée qui secoue et un marché des entrepreneuses et entrepreneurs en CAE ...

➡ [Détails du programme sur www.les-cae.coop](http://www.les-cae.coop)

Le nombre d'entrepreneur·ses exerçant en CAE a doublé en dix ans

Plus de 25 ans après les premières expérimentations locales à l'origine des CAE et 6 ans après la loi ESS, la **Fédération des Coopératives d'activité et d'emploi**, créée en décembre 2020, est issue de la volonté des CAE, de se doter d'une représentation et d'un levier de développement commun. Elle fédère 141 membres, sur les 161 CAE réparties sur le territoire français.

Les Coopératives d'Activité et d'Emploi rassemblent des professionnels de métiers différents souhaitant développer leur activité en évoluant dans un cadre collectif et en bénéficiant d'un statut salarié. Elles permettent à un porteur de projet d'exercer son activité indépendante en toute sécurité, en proposant un statut "d'entrepreneur salarié" qui lui permet de percevoir un salaire et de bénéficier de la couverture sociale d'un salarié classique.

On compte aujourd'hui plus de 161 CAE en France, accompagnant plus de 12 000 entrepreneurs qui développent leur activité dans des secteurs très diversifiés : artisanat, services aux

entreprises, collectivités ou particuliers, formation, bâtiment, transport, etc. Elles représentent un chiffre d'affaires de 260 millions d'euros cumulés (chiffres rapport d'activité 2023).

L'Occitanie est la 2^{ème} région, après Auvergne-Rhône-Alpes, à regrouper le plus grand nombre de CAE et entrepreneurs salariés avec 20 CAE et 1887 entrepreneur·ses.



« Dans le contexte national et international, nos CAE offrent une voie innovante et inspirante, car elles conjuguent salariat et entrepreneuriat, mutualisation économique et humaine. Nos entrepreneur·ses sont tout à la fois autonomes dans le développement de leur activité, salariés, associés aux décisions de la CAE et tous différents.

Avec cette perspective, nous pouvons ainsi imaginer un monde où l'innovation sociale et économique accompagnerait les transformations dans la relation au travail, favorisant un modèle plus équilibré, inclusif et durable de développement économique ».

Cécile Malaterre, co-présidente de la Fédération des CAE

Les valeurs de l'économie sociale et solidaire en pratique

Les Coopératives d'activité et d'emploi sont nées d'expérimentations locales à partir de la 2nde moitié des années 1990 dans un contexte où l'entrepreneuriat individuel commençait à être fortement promu face à la montée du chômage, sans réflexion sur l'accompagnement nécessaire et sur les risques d'individualisation et de précarisation.

Ces innovations pionnières ont fait des émules, ont été enrichies par d'autres, pour préciser progressivement cette nouvelle forme d'entreprise proposée par la CAE : une coopérative qui accompagne des personnes qui portent un projet de création d'activité dans un cadre sécurisé, mais également une coopérative d'entrepreneur·ses salarié·es autonomes inscrivant leur activité dans un cadre collectif sur la durée.

Entreprendre et développer son activité économique au sein d'une Coopérative d'activité et d'emploi (CAE)

Les Coopératives d'Activité et d'Emploi s'adressent à toutes les personnes qui souhaitent développer une activité entrepreneuriale.

Entreprendre en CAE a de nombreux avantages :

- avoir le statut de salarié, tout en étant autonome
- se concentrer sur son activité sans avoir à créer ni gérer une société
- bénéficier d'un accompagnement individuel et collectif sur son activité
- participer à la gouvernance de son entreprise partagée et aux décisions stratégiques
- profiter de la mutualisation de moyens et d'un cadre bénéfique aux rencontres et à la coopération



www.les-cae.coop